



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grenoble, le 29 octobre 2019

La rectrice de l'académie de Grenoble
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les enseignants de Lettres

Mesdames et messieurs les enseignants d'UPE2A

S/c de Mesdames et messieurs les chefs d'établissements

S/c de Mesdames les inspectrices d'académie, directrices
académiques des services de l'éducation nationale

S/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

Rectorat

CASNAV

**Centre Académique
pour la scolarisation
des enfants
nouvellement arrivés en
France et des enfants
du voyage**

Réf N° ET/SD-19.86
Affaire suivie par
Ellen Thompson
Téléphone
04 76 74 76 41

Mél :
ce.casnav
@ac-grenoble.fr

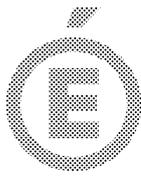
**11, avenue Général
Champon B.P. 1411
38023 Grenoble cedex 1**

Objet : Préparer un Elève Allophone Nouvellement Arrivé (EANA) à l'EAF

Chaque année, des élèves allophones nouvellement arrivés préparent les épreuves écrites et orales de l'EAF, qui constituent pour tous un notable effort qu'il convient de saluer. Notre école inclusive doit prendre en compte les particularités de leur parcours ainsi que les efforts et progrès réalisés pour poursuivre leur scolarité dans le système éducatif français.

Les épreuves anticipées de français, véritable défi pour ces élèves, participent de ce double objectif : permettre au candidat allophone de s'appuyer sur les connaissances et compétences acquises précédemment tout en rendant compte des nouveaux apprentissages linguistiques et culturels réalisés depuis son arrivée, récente, au lycée. Il s'agit pour lui, à terme, d'accéder à une qualification dans les meilleures conditions possibles et pour notre système de montrer sa capacité à accompagner et soutenir les efforts d'apprentissage de ces élèves à besoins spécifiques.

Les propositions ci-dessous visent donc à adapter les épreuves en tenant compte du travail réel fourni par le candidat, et à valoriser dans la mesure du possible son parcours antérieur, sans déroger au cadre légal d'une épreuve nationale.



2/5

I. Le suivi du candidat

1. L'équipe de direction

- Informe l'équipe pédagogique que :
 - Le fait de ne pas parler le français est une situation transitoire qui va évoluer.
 - L'élève a besoin d'un temps d'adaptation mais qu'il peut, dès les premiers temps, être mis en activité.
- Adapte le parcours de l'élève en organisant, éventuellement et par exemple, une classe de première en deux ans :
 - 1ère année qui se focalise principalement sur l'EAF si les acquis linguistiques le permettent ; 2nde année qui mise sur les autres disciplines, en particulier dans les filières technologiques ;
 - Ce « calendrier » peut être inversé, en fonction du niveau linguistique et scientifique des élèves.

La décision de présenter ou non les épreuves de l'EAF dès la fin de la première année appartient in fine au candidat et à sa famille.

- Anticipe une éventuelle difficulté administrative (pièces d'identité acceptables) auprès des administrations compétentes (l'Education Nationale n'est pas compétente pour juger de la régularité de ces pièces) ;
- Informe le jury de l'épreuve orale de la situation linguistique de l'élève ;
- Informe, par le biais d'un courrier, le président du jury du baccalauréat pour les délibérations.

2. Le professeur de Lettres

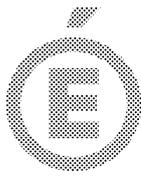
- Dans le bulletin, il écrit que l'élève est EANA ; il évalue et note obligatoirement et exclusivement les progrès linguistiques et disciplinaires (et non les manques ou les insuffisances) quitte à préciser qu'il s'agit de compétences partielles.
- Il élabore le descriptif support de l'oral avec l'élève en fonction des préconisations ci-dessous.
- Il ajoute en toutes lettres sur le descriptif : « Elève allophone nouvellement arrivé en France en inclusion scolaire dans un lycée ».
- Il transmet le descriptif, signé par le professeur et le proviseur, au CASNAV de Grenoble (ce.casnav@ac-grenoble.fr), qui le fera viser par l'IA-IPR en charge du dossier.

II. Un descriptif adapté différemment selon la situation des candidats

1. Situation des élèves qui ont démarré leur scolarité l'année précédant l'examen, au niveau Seconde

Les adaptations du descriptif **peuvent aller jusqu'à** :

- pour les séries générales :
 - Les quatre objets d'étude sont complets (œuvre intégrale + parcours) mais avec deux textes à chaque fois ; ces textes peuvent être différents de ceux donnés à la classe (choix, limites, sans être d'une longueur inférieure à celle demandée pour l'examen) mais pris dans l'œuvre originale (pas d'édition adaptée) ;
 - Une lecture cursive est proposée par objet d'étude, choisie si possible dans la littérature du pays d'origine de l'élève.



3/5

- pour les séries technologiques* :
 - Deux objets d'étude complets (œuvre intégrale + parcours), dont obligatoirement celui sur la littérature d'idées, avec deux textes à chaque fois ; ces textes peuvent être différents de ceux donnés à la classe (choix, limites, sans être d'une longueur inférieure à celle demandée pour l'examen) mais pris dans l'œuvre originale (pas d'édition adaptée) ;
 - Un objet d'étude ne comportant que l'œuvre intégrale (2 textes) ;
 - Un objet d'étude ne comportant que le parcours (2 textes) ;
 - Une lecture cursive est proposée par objet d'étude, choisie si possible dans la littérature du pays d'origine de l'élève.

NB : les adaptations proposées ci-dessus correspondent au maximum des adaptations possibles. Selon le niveau linguistique de l'élève, on jouera sur toute l'amplitude possible du descriptif entre les prescriptions du texte officiel et les adaptations maximum proposées ci-dessus.

Le descriptif intègre les œuvres bilingues et en indique les références précises.

La version définitive du descriptif est arrêtée par le professeur de Lettres après un entretien avec l'élève au cours duquel il prend en compte ses goûts, ses ressources et son aisance sur certaines séquences plutôt que sur d'autres (les dernières séquences ne sont pas nécessairement les mieux comprises).

Le descriptif est personnalisé : il ne comporte que les textes présentés par le candidat (et non pas tous les textes vus par la classe dont un certain nombre ont été barrés).

2. *Situation des élèves qui arrivent en début ou en cours de Première*

En fonction du niveau linguistique initial et des progrès accomplis :

Recommander une année de Première en un ou deux ans (avec éventuellement une présentation de l'EAF en fin de seconde année) ;

Si l'EAF est présenté dès la fin de la première année, mêmes adaptations du descriptif que ci-dessus ;

Si le candidat est arrivé en cours d'année de Première mais souhaite présenter les épreuves anticipées à la fin de l'année, figurent sur le descriptif les œuvres et textes étudiés depuis son arrivée en cours. Le candidat et sa famille sont informés que ce descriptif partiel ne recoupe pas la totalité du programme de l'épreuve. La préparation à l'épreuve, incomplète, met en difficulté le candidat.

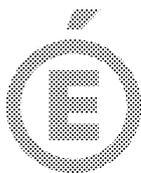


Tableau récapitulatif

4/5

Situation du candidat	Séries	Configuration appropriée
L'élève a commencé sa scolarité en France en Seconde	Série générale	Adaptations pouvant aller jusqu'à : - 4 OE complets (OI + parcours) mais avec 2 textes à chaque fois (16 textes) - 4 œuvres en lecture cursive
	Série technologique	Adaptations pouvant aller jusqu'à : - 2 OE complets (2 OI + 2 parcours = 8 textes, dont Littérature d'idées) - 1 OE ne comportant que l'OI (2 textes) - 1 OE ne comportant que le Parcours (2 textes) - 4 œuvres en lecture cursive
L'élève arrive en DÉBUT de 1 ^{ère}	Séries générale et technologique	Appliquer le cas de figure 1 si le niveau linguistique du candidat lui permet de présenter l'épreuve dans des conditions satisfaisantes. La décision de présenter ou non l'épreuve dès la fin de cette année appartient <i>in fine</i> au candidat et à sa famille.
L'élève arrive en COURS de 1 ^{ère} et souhaite présenter l'EAF dès la fin de l'année	Séries générale et technologique	Le descriptif présente les textes étudiés depuis la date d'arrivée dans la classe.



5/5

3. *Le contrôle continu*

Il est rappelé que le Français compte également dans le contrôle continu.

Les élèves allophones étant toujours en phase d'apprentissage du français, l'évaluation doit d'abord avoir pour eux un rôle formatif. Elle doit mettre en valeur leurs progrès et tenir compte avant tout de ce qu'ils sont capables de réaliser avant de pointer leurs lacunes, inévitables dans le cadre d'un apprentissage linguistique.

Le professeur choisit donc avec le plus grand discernement les devoirs qui seront notés et dont la note, figurant dans la moyenne, sera prise en compte dans le contrôle continu.

Il peut être amené, selon les cas à :

- Evaluer sans noter une partie de l'année,
- Ne noter qu'une partie de chaque devoir,
- Ne prendre en compte que certains devoirs pour tenir compte de l'évolution et des progrès,
- Ne pas prendre en compte la langue dans la notation une partie de l'année,
- Porter un coefficient différent entre les productions orales et écrites de l'élève...

Cette liste n'est pas exhaustive.

Nos services restent à votre disposition pour tout complément d'information. Je sais pouvoir compter sur votre engagement.

Fabienne BLAISE